

**Conseil des droits de l’homme des Nations Unies**

**Contribution pour l’examen périodique universel (EPU)**

**Troisième cycle - 34e session - octobre-novembre 2019**

**CONTRIBUTION DE REPORTERS SANS FRONTIÈRES (RSF)**

**SUR LA LIBERTÉ DE LA PRESSE AU KAZAKHSTAN**

*Reporters sans frontières (RSF) est une organisation non-gouvernementale indépendante à but non lucratif, reconnue d’intérêt public, dotée du statut consultatif à l’ONU, à l’Unesco, au Conseil de l’Europe, à l’Organisation internationale de la francophonie (OIF) et à la Commission africaine des droits de l’Homme et des peuples. Avec un siège à Paris, elle dispose de bureaux, de sections ou de représentants dans 18 villes (Berlin, Bruxelles, Dakar, Genève, Helsinki, Istanbul, Karachi, Kiev, Londres, Madrid, Mexico, Rio de Janeiro, San Francisco, Stockholm, Taipei, Tunis, Vienne, Washington), de correspondants dans 130 pays et d’une quinzaine d’organisations partenaires locales.*

**Situation de la liberté de la presse : un climat toujours plus oppressant**

Le Kazakhstan, 158e sur 180 au Classement de la liberté de la presse établi par Reporters sans frontières (RSF) en 2018, est marqué par de graves violations de la liberté de l’information. La situation n’a fait que se dégrader depuis le dernier examen périodique universel en 2014. Les autorités kazakhes avaient déjà répondu à cet examen par le déni, en affirmant que **10 recommandations[[1]](#footnote-0) concernant la liberté de la presse et d’expression étaient déjà mises en oeuvre dans leur pays, tout en rejetant les 9 recommandations[[2]](#footnote-1) les plus concrètes à ce sujet**.

La répression dans le sang des émeutes de Janaozen, en 2011, a marqué le début d’une spirale liberticide tendant vers l’élimination de toute voix critique du pouvoir. L’éradication du pluralisme médiatique, patente dès 2013 avec la fermeture des principaux médias d’opposition nationaux, est quasiment achevée. En dépit des promesses répétées du gouvernement, la diffamation et la calomnie n’ont toujours pas été dépénalisées. La répression de l’“extrémisme” est largement instrumentalisée pour faire taire les acteurs de l’information critiques. Des infractions administratives futiles ont en outre été invoquées pour justifier la suspension voire la fermeture définitive des quelques titres indépendants qui persistent.

En mars 2019, le changement de nom de la capitale du pays, suite à la nomination de Kassym-Jomart Tokaïev, ancien Président du Sénat, à la présidence, a provoqué des manifestations dans la capitale, au cours desquelles une journaliste a été arrêtée et des reporters empêchés de faire leur travail. RSF craint une intensification des exactions envers les journalistes dans ce climat de tension sociale.

**Harcèlement multiforme des journalistes et impunité**

Les journalistes et blogueurs indépendants sont la cible d’un harcèlement multiforme : les condamnations arbitraires à leur égard se multiplient, alors que les menaces et agressions dont ils font fréquemment l’objet restent le plus souvent impunies. Les autorités n’hésitent pas à avoir recours au pires méthodes dignes de l’époque soviétique.

* Dans le sud du pays, la blogueuse **Ardak Achim** a été placée de force en hôpital psychiatrique le 31 mars 2018 à Chymkent, après avoir été mise en cause pour ses articles critiques des autorités. Elle a été transférée directement à l’asile depuis le commissariat. Ardak Achim avait été interpellée et son domicile perquisitionné deux semaines plus tôt, dans le cadre d’une enquête ouverte contre elle pour “incitation à la haine”. Un juge local avait expliqué sa mise en examen par les “articles négatifs à l’encontre des autorités” qu’elle aurait publiés sur Facebook. Elle a été libérée le 10 mai 2018.
* Le 14 mai 2017, **Ramazan Eserguepov** a été poignardé à plusieurs reprises à l’abdomen par deux individus à bord d’un train reliant Almaty à la capitale Astana. Le célèbre journaliste et défenseur des droits de l’homme, sorti de prison cinq ans plus tôt, devait y rencontrer des diplomates européens pour évoquer la situation de la liberté des médias et la détention du journaliste **Janbolat Mamaï**. Il a quitté le pays peu après son agression, dont il garde d’importantes séquelles, et obtenu l’asile politique en France.
* Le journaliste **Iaroslav Golyсhkine** purge actuellement une peine de 5 ans de prison, condamné pour “chantage”, “d’extorsion” et de “détournement de mineur”. Il enquêtait sur une affaire de viol impliquant le fils du gouverneur de Pavlodar, quand il a été arrêté le 14 mai 2015. Reconnu pour son professionnalisme et son intégrité, Iaroslav Golychkine est le rédacteur en chef du journal local *Versia*, dans lequel il était souvent critique envers les autorités de la région. Alors qu’il était au départ entendu en tant que témoin dans l’affaire, il avait refusé de faire une fausse déclaration à l’encontre du gouverneur adjoint à qui les autorités souhaitaient faire porter le chapeau. Face à son refus, les autorités ont décidé de l’arrêter.

Le harcèlement est particulièrement visible lors de manifestations, évènements en marge desquels les interpellations sont fréquentes, tout comme les coupure des réseaux sociaux (cf. législation répressive et internet sous contrôle).

* La journaliste de *Nastoyashee vremya*, chaine de télévision accessible sur internet dirigée par *Radio Free Europe/Radio Liberty* en coopération avec *Voice of America*, **Svetlana Glushkova** a été interpellée deux fois par les autorités kazakhes dans la même journée, le 22 mars 2019 alors qu’elle couvrait une manifestation dans la capitale kazakhe, contre le changement de nom de la ville.
* Une vague d’arrestations de journalistes a eu lieu le 21 mai 2016 en marge des manifestations contre la réforme agraire. L’organisation locale de défense de la liberté d’expression *Adilsoz* a recensé l’arrestation de 44 journalistes. Les réseaux sociaux ont également été coupés durant plusieurs heures. La plupart a été relâchée, avec parfois de lourdes amendes pour « trouble à l’ordre public ».
* Même les journalistes étrangers ne sont pas à l’abris d’une interpellation arbitraire : le journaliste français **Vincent Prado** a été arrêté le 27 septembre 2018 au cours d’un reportage sur les événements de Janaozen, à Aktaou dans l’ouest du Kazakhstan. Il a été relâché avec une amende de 61 000 tenge (environ 140 euros) et l’interdiction de travailler dans la région. Après appel du verdict Vincent Prado a obtenu gain de cause et la justice a reconnu le caractère illégal de son arrestation.

**Suppression des derniers médias critiques**

Le gouvernement use de différentes techniques afin de faire taire les médias critiques, telles que les perquisitions de médias et interpellations pour des prétextes administratifs. Ce processus de répression généralisée des médias indépendants et de leurs journalistes met gravement à mal le pluralisme dans le paysage médiatique kazakh.

* Au terme d’une perquisition le 2 avril 2018 à Almaty, une partie de l’équipement du magazine *Forbes Kazakhstan* et du site d’information *Ratel.kz* a été saisie. L’accès à *Ratel.kz* a été bloqué durant un an et quatre journalistes ont été interpellés. Les deux médias ont été poursuivis en diffamation par l’homme d’affaires kazakh Zeynoulla Kakimjanov, alors qu’ils enquêtaient sur des affaires de corruption impliquant l’ancien ministre et son fils. Le rédacteur en chef de *Ratel.kz*, **Marat Asipov**, a été condamné le 28 mai 2018 à ne plus publier ou diffuser des informations. Il a été jugé coupable d’irrégularité dans l’enregistrement, l’utilisation et la distribution des noms de domaines, tel que l’usage de la langue anglaise et kazakhe pour un nom de domaine enregistré en russe.
* Le rédacteur en chef du journal d’opposition *Tribouna / Sayasi Kalam*, **Janbolat Mamaï**, a été arrêté le 10 février 2017. Le lendemain, un tribunal d’Almaty ordonnait son placement en détention provisoire pour au moins deux mois. Cinq proches et collègues du journaliste, dont son adjointe, **Inga Imanbaï**, ont également été interrogés et leurs domiciles perquisitionnés. Les enquêteurs ont saisi leurs ordinateurs, téléphones, carnets et autres supports d’information. Sous pression, le propriétaire du titre a été contraint de fermer son entreprise et de licencier Janbolat Mamaï. Il a été libéré le 7 septembre 2017 mais est interdit d’exercer son métier de journaliste pendant trois ans.
* Les médias ne sont pas à l’abris de fermeture administrative même pour des raisons futiles : six mois après son lancement, le journal d’opposition *ADAM*, fondé à l’initiative de la célèbre journaliste d’opposition **Gouljan Ergalieva**, a été suspendu pour trois mois, déclaré coupable de ne pas avoir publié d’articles en langue kazakhe. Par la suite, un général du KNB a intenté un procès au journal pour atteinte à “l’honneur et la dignité”. Le journal a fait faillite après avoir été condamné à une forte amende. Le titre avait été fondé immédiatement après la fermeture de l’hebdomadaire *ADAM bol*, fin février 2015 suspendu et condamné à une forte amende sur un prétexte futile.
* Fin 2012, le gouvernement kazakh ordonne la perquisitionne les locaux du journal *Respublika*, dont la publication est suspendue, après des poursuites répétées pour "incitation à la discorde sociale" et "diffusion de l'extrémisme". La fondatrice du journal, **Irina Petrushova**, est contrainte à partir en exil aux Etats-Unis. Les autorités kazakhes se sont véritablement acharnées sur le journal en utilisant la justice américaine afin d’obtenir la fermeture du site auprès de son hébergeur, et d’identifier ses collaborateurs via Facebook.

**Une législation répressive et un internet sous contrôle**

Le gouvernement kazakh n’a de cesse de durcir sa législation restreignant la liberté de la presse et la liberté d’expression. En 2017, une série d’amendements à la loi sur les médias portant atteinte au journalisme d’investigation et à l’accès à l’information publique a été votée bien que la loi kazakhe comportait déjà un bon nombre de mesures restrictives.

* Une loi de 2015 fait rentrer la “diffusion de fausses informations” dans le code pénal (article 274) et prévoit de lourdes peines (jusqu'à 3 ans de prison, un 1 an de sursis et des amendes importantes). Peu après, une série de décisions judiciaires ont entraîné l’interdiction de médias indépendants en application de cette loi. Certains journalistes ont été condamnés à des peines de prison, comme **Guzial Baydalinova** du site *Nakanune.kz*, après qu’elle ait diffusé des informations relatives à des faits de corruption. La journaliste a passé près de cinq mois en détention préventive avant d’être condamnée à un an et demi de prison avec sursis.
* En 2017, un amendement à la loi sur les médias impose aux journalistes de demander la permission à toutes personnes mentionnées dans leurs articles avant de publier des informations relevant du “secret personnel et familial”. Il peut s’agir de citoyens ou de personnalités publiques, dans ce cas, tout aussi bien d’une information d’intérêt général.
* Un autre amendement à la loi sur les médias complique le droit d’accès à l’information publique : le délai accordé aux fonctionnaires pour répondre aux questions des journalistes est plus que doublé. Or ce délai rallongé pour recevoir une réponse de la part des fonctionnaires rend bien souvent l’intérêt de l’information caduque au regard de l’actualité. Les fonctionnaires se réservent qui plus est le droit de classifier certaines réponses.

De même, les lois sur les communications ont aussi été amendées. La généralisation de l’internet opérée grâce au développement de la téléphonie mobile et des télécommunications a amené les autorités kazakhes à reprendre la main sur l’un des derniers espaces de liberté d’expression dans le pays. Le contrôle d’Internet est de plus en plus strict, du fait de réformes législatives permettant aux services de renseignement de bloquer des sites internet ou d’en suspendre l’accès sans l’aval de la justice. Depuis janvier 2016, les internautes doivent en outre installer un certificat de sécurité national qui facilite la surveille généralisée de l’internet par les services de renseignements kazakhs. Cette restriction des droits, sous couvert de lutter contre le terrorisme, concerne en priorité les réseaux sociaux, principaux canaux de communication et derniers espaces de liberté d'expression.

* Depuis janvier 2017, un amendement à la loi sur les communications impose aux citoyens kazakhs de s’identifier pour pouvoir déposer des commentaires sur les sites d’information. Leurs données sont stockées pendant trois mois.
* Depuis le 1er janvier 2017 sont entrées en vigueur les modifications apportées à la loi « sur les moyens de communication » du 5 juillet 2004. Elles octroient au service de renseignement kazakh, le KNB (Comité National de Sécurité) le droit de suspendre l’accès à des *« réseaux et (ou) moyens de communication »* sans attendre le feu vert de la justice. Dans les faits, cela signifie que le KNB peut bloquer non seulement l’accès aux réseaux sociaux dont Facebook et Vkontakte (le plus grand réseau social russe) mais aussi aux services de messagerie tels que Whatsapp ou Viber. Cet outils de contrôle est régulièrement utilisé par les autorités qui n’hésitent pas à bloquer les réseaux lors de manifestation ou rassemblement mais aussi bien les communications de manière générale.

**Recommandations**

Reporters sans frontières appelle les autorités kazakhes à :

* Libérer immédiatement et sans condition tous les journalistes, professionnels ou non détenus ou condamnés au seul motif d’avoir exercé leur métier et leur droit à la liberté d'expression et d'information.
* Mettre un terme au harcèlement judiciaire et administratif des médias, journalistes et blogueurs indépendants.
* Mettre en oeuvre tous les moyens nécessaires pour que les auteurs d’agressions contre des acteurs de l’information soient identifiés, poursuivis et punis.
* Réformer le code pénal de façon à dépénaliser les délits de presse et la diffamation.
* Réformer la législation relative à Internet de façon à s’assurer qu’aucun site ne peut être bloqué sans une décision de justice prise dans le respect du contradictoire.

**Contacts**

* **Johann Bihr**

 Responsable du bureau Europe de l'est et Asie centrale

 +33 1 44 83 84 67

 jbihr@rsf.org

* **Isabel Amossé**

Chargée de plaidoyer

+33 1 44 83 84 65

iamosse@rsf.org

1. 124.22; 124.24; 124.25; 124.26; 124.27; 124.28; 124.29; 124.30; 124.39; 124.47 [↑](#footnote-ref-0)
2. 126.35; 126.36; 126.37; 126.38; 126.39; 126.40; 126.42; 126.43; 126.46 [↑](#footnote-ref-1)